

Subventions de Roannaise de L'Eau pour la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif – « ANC »

La subvention « ANC » de Roannaise de l'Eau est un dispositif financier venant aider les propriétaires à réhabiliter leur dispositif d'assainissement non collectif présentant une non-conformité.

PRINCIPE

- La subvention couvre **40 % du montant du devis TTC des études et travaux, plafonné à 4 000 € TTC d'aides versées.**
- L'étude de sol et de filière doit être réalisée avant l'établissement des devis d'entreprises.
- Le montant de l'aide attribuée, tel que notifié, ne pourra faire l'objet d'une révision à la hausse. Il sera recalculé sur la base du montant effectivement payé, tel qu'indiqué sur les factures.
- Elle est versée en fin de travaux après avis favorable de Roannaise de l'Eau et à la réception de la facture acquittée.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- ☐ Le bien faisant l'objet des travaux **doit être existant.**
- ☐ Le bien doit présenter une non-conformité reconnue par Roannaise de l'Eau

LES PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Attention : **Seules les demandes formulées directement par les propriétaires sont recevables.** Cela signifie que toutes les pièces justificatives doivent être établies au nom du propriétaire (Mandat, RIB, devis, facture). Si vous effectuez une demande au nom d'un propriétaire en tant que maître d'œuvre, artisan ou autre intervenant, il est impératif de modifier la demande afin qu'elle soit présentée au nom du propriétaire concerné.

- ☐ Dernier compte rendu de diagnostic du SPANC
- ☐ Rapport de l'étude de sol et de filière à la parcelle
- ☐ Facture acquittée de l'étude de sol et de filière à la parcelle
- ☐ Déclaration d'installation d'ANC neuf, remplie et signée
- ☐ 2 devis détaillés d'entreprises différentes pour la réalisation des travaux,
- ☐ Un schéma des travaux (en couleur pour identifier les réseaux concernés et sur fond cadastrale),
- ☐ Autorisation de rejet des eaux usées traitées (si rejet)
- ☐ Mandat engagement du bénéficiaire rempli et signé,
- ☐ Relevé d'identité bancaire (Le nom figurant sur le RIB doit correspondre à celui du demandeur. Si ce n'est pas le cas, merci de nous fournir un justificatif établissant le lien avec l'entité concernée),

MODALITES ET CONTACT

Roannaise de l'Eau – Direction service à l'usager – 63 rue Jean Jaurès – CS 30215 – 42313 Roanne Cedex
Tél : 04 77 68 54 31 (choix 3) - E-mail : dtechnique@roannaise-de-leau.fr

- 1) **Prendre contact avec Roannaise de l'Eau** pour vérifier, si vous avez un doute, l'éligibilité de la demande de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif
- 2) **Déposez votre dossier de demande complet** auprès la Direction Service à l'Usager qui le valide et l'enregistre.
- 3) **Dès réception du courrier de notification** vous confirmant l'attribution de l'aide, merci de nous transmettre le devis de l'entreprise retenue signé, précédé de la mention « Bon pour accord ». Vous disposez ensuite d'un délai de 12 mois à compter de la date de ce courrier pour engager les travaux.
- 4) **Avant remblaiement**, vous devez prendre contact avec Roannaise de l'Eau pour **un contrôle obligatoire de la bonne exécution des travaux** appeler **contrôle de réalisation, qui vous sera facturé conformément au tarif en vigueur.** Ainsi un nouveau compte rendu de diagnostic vous sera adressé.
- 5) **Le versement de la subvention** sera fait par Roannaise de l'Eau à la fin des travaux après avis favorable du service et après réception des justificatifs suivant : Une copie de la facture acquittée des travaux daté et signé.

IMPORTANT

- En aucun cas les travaux ne doivent débuter avant la notification de la subvention.
- Le devis ne doit pas être signé avant la notification de la subvention.
- Les travaux doivent obligatoirement être réalisés par un professionnel.
- Le propriétaire reste responsable des études, des travaux et de l'entreprise qu'il choisit pour les réaliser.
- Un contrôle de réalisation par le SPANC est obligatoire avant remblaiement.

MANDAT ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE
pour la réhabilitation d'un dispositif
d'assainissement non collectif – « ANC »

Je soussigné(e) Madame, Monsieur :

Demeurant à :

Coordonnés téléphoniques : Mail :

Disposant d'un dispositif d'assainissement non collectif non conforme ou non existant à l'adresse suivante
(adresse, code postale, commune) :
.....

Numéro point d'installation (information renseignée par Roannaise de l'Eau) :

Année de construction de l'immeuble : Date d'acquisition de l'immeuble :

Date de construction de l'ouvrage (si existant) :

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles :

• **Certifie :**

- **que la dépense est de € TTC pour l'étude de sol et de filière, et d'un montant prévisionnel de € TTC pour les travaux.**

Les travaux seront réalisés par : ;

- **Avoir fourni** une copie de la facture acquittée de l'étude de sol et de filière et deux devis non acceptés détaillant les travaux selon les préconisations de l'étude de sol et de filière sur le type d'installation à mettre en place.

• **Déclare**

- **être propriétaire de l'habitation ;**
- **être informé(e)** des aides que je suis susceptible de recevoir de la part de Roannaise de l'Eau au titre de l'opération citée en objet et des conditions à satisfaire pour y accéder ;
- **avoir pris connaissance du contenu de l'étude de sol et de filières réalisée préalablement** aux travaux ;

• **M'engage à :**

- **respecter** la date butoir de transmission des justificatifs, soit 3 semaines après la date du contrôle branchement, les travaux devant être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la date du courrier de notification de subvention ;
- **ne pas engager** l'opération citée en objet (acceptation d'un devis) avant d'avoir reçu la notification m'y autorisant (dans le cas contraire, aucune aide ne sera attribuée) ;
- **informer** Roannaise de l'Eau des éventuelles autres aides publiques perçues (Conseil Départemental...) ;
- **à solliciter Roannaise de l'Eau avant remblaiement pour le contrôle de réalisation des travaux ;**
- **reverser** les subventions que j'aurais reçues en cas de non-réalisation de mes engagements et obligations qui sont notamment la réalisation des travaux conclu dans l'étude d'avant-projet par l'entreprise prévue.

A, le

M., propriétaire de l'installation

Signature :

A Roanne, le

M. le Président de Roannaise de l'Eau

Signature :



Déclaration d'installation d'un assainissement non collectif neuf

Demandeur

Nom :
 Prénom :
 Téléphone :
 Portable :
 Adresse :
 Commune :
 E-mail :

Raison sociale :
 Nom commercial :
 Forme juridique :
 N° SIRET :
 Nom du responsable légal :

Terrain

N° point d'installation : Nom de l'usager :
 Adresse du terrain :
 Commune :
 Surface (m²) : Référence cadastrale :
 Le terrain est situé dans un périmètre de protection ☐ oui ☐ non

Locaux à desservir

☐ résidence principale ☐ résidence secondaire ☐ autre :

Déclaration dans le cadre :

☐ d'un permis de construire ☐ d'une simple réhabilitation

Alimentation en eau potable via :

☐ le réseau public ☐ un puits privé ☐ puits privé et réseau public

Pièces principales

Nb de chambre : Nb de bureau : Autres (Véranda, salle de jeux...) :
 Nb d'usagers :

Eaux pluviales

Les eaux pluviales doivent être impérativement séparées des eaux usées.

Evacuation des eaux pluviales :

☐ fossé ☐ réseau pluvial ☐ ruisseau ☐ puits d'infiltration
☐ tranchées d'infiltration ☐ direct en surface ☐ autre :

Caractéristiques du sol de la parcelle

Pente : ☐ faible (<5%) ☐ moyenne (5 à 10 %) ☐ forte (> 10 %)
 Nature : ☐ argile ☐ roche ☐ sable ☐ autre :
 Etude de filière (obligatoire sur les communes de St Rirand et les Noés) ☐ oui ☐ non
 Test de perméabilité : mm/h

Filière de traitement

Filière établie par : ☐ le propriétaire

☐ le maître d'œuvre (architecte, entrepreneur)

Filière « classique »

Concerne les filières de type : filtre à sable vertical drainé ou non drainé, tranchées d'épandage, tertre drainé ou non drainé...

Prétraitement

Fosse toutes eaux : m³

Bac à graisse : ☐ cuisine

☐ toutes eaux ménagères litres

☐ ventilation primaire

☐ ventilation secondaire de 100 mm avec extracteur

Traitement

Tranchées d'épandage (**étude de sol obligatoire**) : nb de tranchées Longueur cumulée des tranchées m

ou

Filtre à sable vertical : ☐ drainé

☐ non drainé (**étude de sol obligatoire**) largeurm longueur.....m

ou

autres : ☐ lit d'épandage ☐ tertre d'infiltration ☐ filtre à zéolite

Descriptif :

Filière soumise à agrément

Concerne les filières de type : filtre compact, microstation, filtre planté (remplir obligatoirement tous les champs)

Fabricant :

Dispositif :

Numéro d'agrément :

Nb d'équivalent habitant : EH

Consommation d'énergie : ☐ oui ☐ non

Puissance : W

Entretien :

Fonctionnement intermittent possible : ☐ oui ☐ non

Evacuation des eaux usées traitées

Nécessité d'un poste de relevage : ☐ oui ☐ non

☐ tranchées d'infiltration, longueur : m (**munie d'un regard à chaque extrémité**)

☐ fossé (l'autorisation du propriétaire du fossé est indispensable)

☐ ruisseau

☐ autre :

Schéma d'implantation (obligatoire)

Installateur (si connu à ce jour)

Nom :

Commune : Téléphone : Portable :

Engagement du demandeur

Je soussigné(e) m'engage à :

- ce que l'installation soit établie dans son entier, conformément au projet décrit ci-dessus, tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur à la date des travaux.
- contacter le SPANC au début de mes travaux d'assainissement et déclarer la fin des travaux avant recouvrement des ouvrages.
- autoriser le technicien à pénétrer sur ma propriété lors des travaux pour le contrôle de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.
- m'acquitter de la redevance « contrôle de réalisation ou de réhabilitation » de 185€ HT à laquelle, par délibération, mon projet de permis de construire ou de réhabilitation du dispositif est soumis.
- assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.

A , le

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Contact SPANC : 04 77 68 54 31 (choix n°3) ou dtechnique@roannaise-de-leau.fr

Avis technique du SPANC

Technicien : le

☐ Favorable ☐ Avis favorable sous réserve ☐ défavorable

Observations :

Dimensionnement ☐ validé ☐ non validé **Implantation** ☐ validé ☐ non validé

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée et du Règlement Européen 2016/679 du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel, ainsi que la loi 2018-493 du 20/06/2018, les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, ainsi que d'un droit d'opposition, de limitation et d'effacement dans le cadre permis par le RGPD. Ils peuvent exercer ces droits auprès de notre délégué à la protection des données sur dpo@roannais@agglomeration.fr ou par écrit au siège de Roannaise de l'Eau. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Ces données sont utilisées par Roannaise de l'Eau qui s'engage à ne pas les divulguer ou transmettre à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales, sauf aux fins strictement nécessaires au bon exercice de ses compétences et missions. Ces données seront conservées dans un délai de 10 ans après la fin du contrat et/ou prestation(s), puis détruites ou archivées.

AUTORISATION DE REJET
DES EAUX USEES TRAITEES ISSUES D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

* A FOURNIR UNIQUEMENT EN CAS DE REJET DES EAUX USEES EN DEHORS DE LA PARCELLE DU
DEMANDEUR

* DOCUMENT A COMPLETER PAR LE PROPRIETAIRE/GESTIONNAIRE DU MILIEU RECEPTEUR

Je, soussigné(e),
en sa qualité de
résidant à

Autorise le rejet des eaux usées traitées de l'installation d'Assainissement Non Collectif de
l'immeuble situé à (adresse complète) :
.....

cadastéré :

Dans l'exutoire dont je suis le(la) propriétaire :

☐ fossé

☐ autre (préciser) :

Cette autorisation ne vaut que si :

- L'installation d'Assainissement Non Collectif répond à la réglementation en vigueur à sa date de réalisation ;
- Le dimensionnement et l'implantation du projet sont validés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif ;
- Le SPANC délivre un avis favorable suite à la visite de contrôle de l'exécution des travaux avant remblaiement.

Pour faire valoir ce que de droit.

A , le

Signature :